

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 9 juillet, à 20h00, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel MOLLE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 juillet 2026

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 15 - votants 18

Présents : ARTAUD Myriam – BAUDIN Jean-François - BERARD Maxime – BIENVENU Lisa – COURT Christian - DEJY Guillaume – FORGET Dominique – LAUBE Eric – MAISONNEUVE Sylvain – MARQUES Maud – MOLLE Emmanuel — PICHET Catherine - PORTEVIN Christine - RIVAT Valérie – VOLPE-BELLESSERT Julien

Excusée : Mme Perrine CABE

Pouvoirs de : M. Quentin du PONTAVICE à M. Eric LAUBE
Mme Nathalie PALLUEL à M. Dominique FORGET
Mme Caroline LOIR à M. Sylvain MAISONNEUVE

La séance est ouverte à 20h00

L'ODJ est complété de la délibération 20260709-19

Secrétaire de séance : Mme BIENVENU Lisa

OBJET : Urbanisme : Opération Façades Toitures Devantures : Attribution de subvention

N°20260709-16

Rapporteur : Monsieur Sylvain MAISONNEUVE

Annexes : fiche de calcul de subvention

Synthèse et exposé des motifs

La commune a mis en place une opération « Façades-Toitures », depuis plus de 30 ans. Actuellement, le programme est sur sa 10^{ème} tranche, animé par l'organisme SOLIHA.

Depuis l'arrêt du soutien de La Région, le Département des Hautes Alpes accompagne la commune de Guillestre dans cette opération.

Ainsi la commune a obtenu le 26 septembre 2023, une subvention du département de 15 000 € au titre de l'opération « Habitat et Logement ».

Le montant des subventions disponibles sur la tranche 10 est de 30 000 €.

L'opération façades/toitures/devantures ne constitue pas un projet isolé mais s'inscrit bien dans une démarche globale et une volonté communale de valoriser le centre bourg de Guillestre et de renforcer son attractivité tant pour les habitants que pour les commerces et l'activité touristique. De nombreuses propriétés privées restent encore à rénover sur le périmètre de l'opération.

Un projet a été déposé pour rénover une façade dans le centre ancien de SOLIHA, ce dossier pourrait bénéficier d'une subvention dans le cadre de ce
au tableau ci-dessous.

Nom du Demandeur	Montant prévisionnel et Nature des travaux	Adresse des travaux	Montant de la subvention proposée
BREVART Marie-Claire et Olivier	42 572.86 € HT – Réfection des enduits de façade avec balcon, garde-corps, menuiseries et volets	5 Rue du Bord du Ruisseau	2 880 €

Monsieur le Conseiller délégué ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la volonté de la commune de renforcer l'attractivité de son Centre-Bourg ;

VU la délibération n°20220412-11 du 12/04/2022 validant le plan de financement de la 10^{ième} tranche de cette opération ;

VU les crédits inscrits à l'opération, Façades Toitures Devantures de la tranche 10, sur le BP 2026 ;

VU la fiche de calcul de subvention annexée à la présente ;

VU l'avis du Bureau municipal du 29 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la fiche de calcul annexée à la présente ;
- **VALIDE** les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom du Demandeur	Montant prévisionnel et Nature des travaux	Adresse des travaux	Montant de la subvention proposée
BREVART Marie-Claire et Olivier	42 572.86 € HT – Réfection des enduits de façade avec balcon, garde-corps, menuiseries et volets	5 Rue du Bord du Ruisseau	2 880 €

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à mandater la subvention correspondante, une fois les travaux effectués et sur présentation des justificatifs.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 juillet 2026,
Le Maire, Emmanuel MOLLE



Transmis à la préfecture le : 16 juillet 2026
Publié le : 16 juillet 2026